



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un le huit juin, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Alain RIDEL, Maire.**

Etaient Présents : Mmes EUDELIN Angélique, LECOMTE Isabelle, LERIGOLEUR Lydie, TISON Stéphanie ; Mrs DUMONT Xavier, KRYNKOW Jean-Jacques, MICHARD Guillaume, RIDEL Alain, VITORINO Jean-Philippe

Absents Excusés : Monsieur Frédéric DOMINJON donne pouvoir à Monsieur Alain RIDEL
Monsieur Didier BOUILLANT donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques KRYNKOW

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour la délibération pour une Décision Modificative n° 3 pour l'achat d'outillage. Le Conseil Municipal accepte cette nouvelle délibération.

Madame Stéphanie TISON, a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 13 avril 2021 par l'ensemble du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

Date de convocation le 1^{er} juin 2021

La réunion s'est déroulée sans public en raison de la crise sanitaire et du couvre-feu

- Délibération modification des Statuts du SIVOS du Biancourt
- Délibération sur la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes
- Remboursement des acomptes de location pour la réservation de la Salle Multifonctions
- Décision Modificative n° 1 – Achat de mobilier urbain
- Décision Modificative n° 2 – Extension du Cimetière
- Décision Modificative n° 3 – Achat d'outillage
- Questions diverses

DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS DU BIANCOURT

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal du courrier reçu en date du 29 avril 2021 de Monsieur le Président du SIVOS du Biancourt.

Après délibération en date du 08 avril 2021 des membres du Conseil Syndical du SIVOS du Biancourt, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de Fay-les-Etangs de bien vouloir délibérer sur la modification des statuts du SIVOS du Biancourt.

Monsieur le maire donne lecture des statuts du SIVOS du Biancourt aux Membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fay-les-Etangs à l'unanimité, accepte la modification des statuts du SIVOS du Biancourt.

DELIBERATION SUR LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance en date du 30 mars 2021, a délibéré à l'unanimité pour prendre acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (joint en annexe)
- PREND ACTE du plan d'actions de la CCVT (joint en annexe)

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – ACHAT DE MOBILIER URBAIN

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à porter en investissement un crédit pour l'achat de mobilier urbain dans la Commune pour un montant total de 3 230 €.

Une décision modificative sera donc établie pour un montant de 3 230 € sur le compte 2158-13.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXTENSION DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à porter en investissement un crédit pour l'extension du cimetière communal pour un montant de 30 500 € TTC.

Une décision modificative sera donc établie pour un montant de 30 500 € sur le compte 21316-13.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 – ACHAT D'OUTILLAGE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à porter en investissement un crédit pour l'achat d'un taille haie thermique pour un montant de 750 € TTC.

Une décision modificative sera donc établie pour un montant de 750 € sur le compte 21578-13.

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de se prononcer sur le choix d'un colis de Noël ou bien d'un repas pour nos anciens. Madame Lydie LERIGOLEUR fera un sondage auprès de nos anciens pour connaître leur choix.
2. Monsieur le Maire demande son Conseil Municipal, la brocante n'ayant pas eu lieu le 6 juin 2021, de se prononcer sur son report en octobre 2021 ou bien au 1^{er} dimanche de juin 2022. Les Membres du Conseil Municipal se rapprocheront du Président du Comité des Fêtes pour avoir son avis.
3. Le Conseil Municipal n'envisage pas de séance de cinéma en juillet et reporte sa prochaine séance en septembre.
4. Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de se prononcer sur la révision du prix de la location de la Salle des Fêtes pour les extérieurs. Les Membres décident le montant à 600 € à partir du 1^{er} janvier 2022. Monsieur Frédéric Dominjon aura la régie des locations de la Salle.
5. Le Centre Social du Vexin-Thelle projette d'animer des animations pour la période de juillet 2021, les membres du Conseil Municipal ont fait le choix de 2 actions : le tir à l'arc et la médiation animale.
6. Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le tennis club du Vexin-Thelle propose une animation tennis d'une demi-journée entre le 23 et 27 août.
7. Le Conseil Municipal accepte de débloquer la subvention pour le Comité des Fêtes de Fay-les-Etangs.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions terminées, Monsieur le Maire lève la séance à 21H.